



Assemblée Générale ordinaire. Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Tenue le 14 septembre 2019 à 14 H30

Salle Paul Morand. Place de la mairie. 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Présents	Qualité	excusés	
M. Claude CHANTEREAU	Président ligue	M. Christian PALIERNE	Président FFTT
M. Yves PIERRE	Vice-président délégué ligue	M. Christian LEVARLET	Président CROS
M. Jean-Christophe COMYN	Secrétaire général +président CD73	Mme Stéphanie PERNOD BEAUDON	Conseil Régional
M. Jean CASTANO	Trésorier ligue		
personnalités			
M. Bernard BOUSIGUE	Directeur Technique National		
M. Bernard DEJEAN	Maire de Champagne		
M. Jacques SANTIN	Coordonnateur CREPS VOIRON		
M. Jacques SAUVADET	Représentant CROS AURA		
M. Kevin VANLIOGLU	Trésorier-adjoint FFTT		
M. Patrick BEAUSSART	Membre Conseil Fédéral. Président ligue IDF		
M. Pierre KARPEL	Cabinet comptable « Pyramides »		

La séance est ouverte à 14 H30 par Jean-Christophe COMYN qui remercie M. DEJEAN, Maire de Champagne pour l'accueil réservé à la ligue et le président du club de Champagne TT, Rémi RONSIN, qui s'est occupé avec efficacité de l'intendance de la manifestation.

M. DEJEAN souhaite la bienvenue aux représentants des clubs de tennis de table de la ligue AURA et insiste sur l'importance de leur rôle pour le bon fonctionnement des associations. Il souhaite à tous une bonne A.G.

1. Allocution du Président Claude CHANTEREAU

En préambule, Claude CHANTEREAU souhaite la bienvenue aux personnalités présentes et prononce ensuite son allocution.

Les prochaines années vont voir un désengagement de plus en plus net de l'Etat et des collectivités territoriales. Une étape décisive est franchie avec la gestion par les fédérations du CNDS. Pour l'an passé cela a représenté 385 dossiers en tennis de table pour une enveloppe de 2,3 M. €. La mise en place de ce transfert imposera l'embauche probable d'un salarié fédéral, dédié à la mise en place de procédures et de critères qui seront désormais spécifiques au TT. Kevin VANLIOGLU, trésorier adjoint de la FFTT abordera ce point plus en détails lors de son intervention.

Ce qui est certain c'est que nous n'avons pas le choix, et que c'est seulement ensemble (clubs-comités-ligues-FFTT) que nous pourrons être forts ; divisés nous serons impuissants.

Dans cet esprit, la FFTT a lancé une réflexion sur la nouvelle gouvernance à mettre en place au sein de notre discipline. Des groupes de travail fédéraux ont élaboré des fiches récapitulantes les rôles respectifs des diverses instances du TT (fédération – ligues – comités). Ces fiches ont été adressées aux ligues et comités et des réunions de travail sont en cours pour que chacun apporte sa contribution à leur évolution. En AURA cette réunion de consultation et d'échanges a justement eu lieu hier soir 13 septembre.

La somme des retours de ces réunions sera retravaillée par la FFTT pour élaborer un nouveau projet qui sera présenté début janvier aux représentants des ligues et comités lors d'Etats Généraux du TT. Ce sera encore un travail de « moulinette » d'analyse et d'enrichissement du projet pour une mouture finale qui sera soumise au vote de l'AG fédérale en mai pour un lancement lors de la saison 2020-2021.

La première étape devrait voir l'harmonisation des tarifs des produits fédéraux.

Bonne nouvelle : le BPJEPS à VOIRON, c'est parti... ! 5 stagiaires ont inauguré cette formation, annulée l'an passé faute d'un nombre suffisant d'inscrits. Merci à Patricia CHANTEREAU et Jacques SANTIN qui se sont battus pour permettre cette avancée.

Licences : là aussi, le travail paye. Celui effectué par Laurent LOUVEL pour passer des conventions de développement avec les clubs. Le résultat : une baisse des licences traditionnelles, c'est vrai, mais bien inférieure à la moyenne nationale et à celle de certaines ligues et aussi une augmentation en promotionnelles (+704). C'est simple : nous sommes la seule ligue de France à pouvoir nous prévaloir de cela.

Cette saison est la dernière du mandat. La ligue a d'ores et déjà prévu son AG électorale le 04 juillet 2020. Les comités devront donc faire la leur avant cette date. La FFTT, elle, renouvellera son Conseil à la fin de l'année : le 06 décembre.

2. Secrétariat – Jean-Christophe COMYN

Le nombre de clubs est en baisse : 310 actuellement.

Comme annoncé par Claude CHANTEREAU dans son allocution, au niveau licences, nous avons « limité les pertes » en traditionnelles et connaissons une franche croissance en promotionnelles. Merci à Laurent LOUVEL pour le travail de fourni effectué pour ces résultats et bravo au club de LYON 07 GERLAND, deuxième club de France à l'heure actuelle ; une formidable locomotive pour le comité de Rhône-Lyon TT.

2.1. Approbation du compte rendu d'AG du 14 septembre 2018 à Cusset

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2.2. Modification des statuts – candidatures complémentaires à l'élection

Le Conseil de Ligue qui s'est réuni le matin même a approuvé les modifications qui ont été communiquées avec la convocation. Le point principal est le passage à 16 membres au lieu de 19 + un médecin.

Jean-Christophe COMYN demande à l'AG la validation de cette modification.

A l'unanimité moins une abstention (ATT AULNAT) l'A.G. approuve la modification des statuts telle que proposée (annexe 1 du présent compte rendu).

Concernant les élections complémentaires, Jean-Christophe COMYN rappelle que 3 places ne sont pas pourvues à l'heure actuelle. Ces trois places sont réservées à des féminines. Aucune candidature n'est parvenue.

3. Intervention de Jacques SANTIN Coordonnateur du CREPS de VOIRON

En préambule, Jacques SANTIN rappelle que VOIRON n'est plus la base du CREPS qui se trouve désormais à VALLON PONT D'ARC. Par contre, sur le site de la Brunerie, fonctionne une antenne du CREPS dédiée à la recherche et à la formation sportive, qui a élaboré et accueille depuis cette saison une session BPJEPS Tennis de Table.

Si la saison passée, le faible nombre de candidats a conduit à l'annulation. Cette année la direction régionale, la Fédération et la Ligue se sont impliquées et ont décidé de sauter le pas même si le faible nombre de 5 candidats rend cette initiative délicate.

Il s'agit d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat) dont le cursus s'étale sur 10 mois avec 600 heures de formation + 492 heures en alternance. L'objectif est d'accompagner les candidats au maximum avec des clubs partenaires afin qu'ils sortent avec une connaissance pratique affûtée.

L'admission est faite sur la base de tests préalables de connaissance de l'activité et de niveau ainsi que sur la motivation des candidats. L'organisation est lourde et vise à valider le bon choix des candidats. Il serait en effet dommageable qu'un candidat s'engage pour constater qu'il n'a pas les compétences ou d'intérêt à entrer dans cette filière...

La formation prend bien en compte le parcours du candidat puisque le fait d'avoir un CQP donne une équivalence pour une des 4 Unités à acquérir. Pour ceux et celles qui seraient intéressés, il est indispensable de suivre les formations fédérales, ce qui permettra en outre de valider leur intérêt et leurs compétences dans le domaine.

Financement : pour les différents cas ci-après, les candidats peuvent bénéficier d'aides à la formation professionnelle :

- Les apprentis
- La filière éducation nationale « parcoursup » propose cette formation

Enfin, si la législation actuelle en AURA ne prend pas en compte les services civiques, il semble que dans certaines Régions, ce dispositif ait été autorisé. A suivre...

Jacques SANTIN conclut sa présentation en indiquant qu'il se tient à la disposition de toute personne et club demandeur de plus d'informations.

4. Finances - Comptes et bilan 18/19. Pierre KARPEL Société Pyramide

Pierre KARPEL indique qu'il va présenter les éléments clés des comptes de la saison écoulée.

4.1. Comptes de résultats

- Les produits d'exploitation ont baissé (- 90 000)
- Les charges d'exploitation ont baissé (- 106 000)

Le résultat de la saison s'établit à un solde positif de 15 000 euros (à l'équilibre la saison passée) auxquels s'ajoutent quelques éléments exceptionnels qui font monter ce chiffre à 27 000 (pour 4 000 la saison passée).

L'analyse générale est qu'une grosse baisse des dépenses a permis de compenser la baisse des recettes.

Concrètement, la ligue a trois sources de revenus :

- Les prestations de services (stages, frais divers refacturés) ont diminué de 44 000.
La facturation de formations en 17/18 a été très élevée (grosse formation CQP) et n'a pas du tout eu lieu en 18/19, d'où - 8 000 de « non-recette » par rapport à l'an passé.
- Une très grosse baisse du CNDS (- 57 000) complète ce tableau de baisse des recettes.
- Les produits FFTT (licences, compétitions) ont légèrement augmenté.

Au niveau des charges

- Grosse baisse des frais généraux : - 66 000. Il s'agit des frais liés notamment à l'organisation du tour de N1, fait en décembre 17 et non renouvelé en 2018.
Début 2018 la ligue était encore locataire d'un local à Vénissieux. Cette charge a disparu. De même les frais liés à l'emménagement à Bron en 2017 n'ont plus lieu d'être en 18/19
- Moins d'achat de matériel (- 9 000)
- Les impôts et taxes n'étaient pas connus en 17/18 et ont été régularisés sur 18/19. A priori, le montant doit baisser à l'avenir.
- Salaires et traitements une économie de 37 000 au final
Provisions d'indemnité de départ en retraite (pour la totalité du personnel : on prend de l'avance sur les charges à venir) elle s'élève à 35 000 euros et sera réactualisées chaque saison. Amortissements 10 000.
- Les reversions licences et produits FFTT ont augmenté en rapport avec l'augmentation constatée dans les produits FFTT.

Ces éléments doivent être complétés par une évaluation du bénévolat : 78 000 euros... soit, ce qui serait à payer si les actions étaient faites par des salariés au lieu des bénévoles.

De même le coût des locaux (arténium de Ceyrat) mis à notre disposition pour les organisations et manifestations s'élève à 186 000 pour l'année.

4.2. Bilan : le patrimoine de la ligue

Actif : siège acheté 171 000 est constaté à 164 500 (il a diminué en raison de la vente d'une cave, et de l'actualisation des amortissements). A noter que cette valeur nette comptable, dans le cas de revente, serait déjà nettement majorée.

Trésorerie disponible : 130 000 dispo contre 98 000 l'an passé, d'où la décision de rembourser les cautions des équipes.

Passif : les fonds propres représentent le cumul des résultats des années antérieures, augmenté du résultat de cette année.

Les provisions pour charges passent de 36 000 à 43 000

Emprunt : un seul emprunt en cours, celui pour l'achat du local, baisse de 13 000 euros. Dans 4 – 5 ans, l'emprunt devrait être soldé ce qui assurera à la ligue une pérennité sans charges de loyer.

Les cautions du championnat par équipes apparaissent encore. Elles sont remboursées cette saison.

En conclusion le bilan de la ligue est très sain. Les fonds propres sont solides. On constate que le cumul des 3 exercices aboutit à l'absorption du déficit de la première année.

Cette présentation achevée, M. KARPEL se déclare prêt à répondre à toute question sur les éléments présentés. Aucune question n'étant posée, il est procédé aux votes.

- **A l'unanimité l'assemblée générale approuve les comptes de résultat et le bilan 2018-2019**
- **A l'unanimité l'assemblée générale approuve l'affectation du résultat au fond associatif**
- **A l'unanimité l'assemblée générale donne quitus au trésorier pour sa gestion**

5. Budget 2019-2020. – Claude CHANTEREAU

Il s'agit d'un budget prudent qui ne présente pas d'évolution importante par rapport à la saison précédente.

L'hypothèse de licences est de 10 000 traditionnelles et 8 400 promotionnelles (pour 10 243 et 8 280 en 18/19).

Pas de hausse de tarifs ligue. La part fédérale sur les licences traditionnelles augmente de deux euros.

Claude CHANTEREAU fait un bref rappel sur le lancement de la ligue et les conséquences financières sur les articles fédéraux payés par les clubs. Il en ressort qu'au bout de 3 ans le coût de la licence traditionnelle a

augmenté d'un euro pour les clubs de l'ex-Auvergne (dont les tarifs étaient plus bas que ceux d'ex-Rhône-Alpes) et de 0,20 pour ceux d'ex-Rhône-Alpes

Claude CHANTEREAU souligne le souhait de la ligue de soutenir les actions de développement. Cette saison le budget a été dépensé à hauteur de 32 000 € pour l'aide aux clubs, pour le budget prochain, cette somme a été portée à 45 300 afin de pouvoir offrir une palette encore plus large de soutiens aux actions de développement.

Alors si vous avez des idées, des ambitions, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec Laurent LOUVEL qui gère cette enveloppe.

Concernant les montants des subventions, Claude CHANTEREAU précise que ce sont les mêmes montants que l'an dernier qui ont été reportés. Si pour la Région, nous avons d'ores et déjà l'avis confirmant cette situation, nous n'avons encore rien reçu de la Direction Régionale sur l'attribution d'un montant de 11 000 au titre du CNDS.

Cette présentation terminée, Claude CHANTEREAU se déclare prêt à répondre à toute question sur le budget.

Aucune question n'étant posée, il est procédé au vote.

- **A l'unanimité l'assemblée générale approuve le budget 2019-2020**

6. Intervention de Patrick BEAUSSART – Président de la ligue Ile-de-France.

Patrick BEAUSSART présente un diaporama qui décrit les différentes composantes régionales.

Le conseil de Ligue se compose de 16 membres élus + 8 représentants des comités départementaux

Deux particularités à noter :

- Le bureau est composé de 5 membres élus + 4 représentants de comités départementaux.
- Il existe une commission des présidents des comités départementaux, qui a été créée par eux-mêmes sans intervention de la ligue. Il s'agit d'une instance qui se charge de mutualiser les actions entre comités et faciliter toutes les démarches menés par ceux-ci.

Sur le fond, la ligue Ile-de-France connaît les mêmes problèmes que les autres ligues.

Cette présentation terminée, Patrick BEAUSSART se déclare prêt à répondre à toute question.

Aucune question n'étant posée, Jean-Christophe COMYN remercie Patrick BEAUSSART et indique que toute personne intéressée par le diaporama présenté peut demander au secrétariat de le lui transmettre.

7. Projet ligue 18-24 – Yves PIERRE

Yves PIERRE rappelle que ce plan a été lancé il y a 2 ans. Avec pas moins de 79 items, des indicateurs généraux et des indicateurs particuliers, il vise à suivre et soutenir toutes les actions existantes sur le territoire de la ligue tout en tenant compte de la spécificité de chacune.

C'est aussi un outil de mise en valeur de l'activité de notre discipline sur la région AURA auprès de nos partenaires ou encore pour démarcher d'éventuels sponsors.

Au niveau des indicateurs généraux, il faut remarquer que le taux « nombre de pongistes/population AURA » passe de 0,254 à 0,298 en 3 ans. Une progression qui montre bien la montée du nombre de licences.

Tous les chiffres et commentaires figurent sur le site.

Yves PIERRE tient à souligner quelques points :

- Au niveau des actions de développement, avec la disparition du périscolaire, les actions de pratique en milieu scolaire vont devenir plus difficiles
- Au niveau de l'encadrement, il est assez difficile de savoir qui fait quoi. Yves PIERRE attire l'attention des responsables de clubs sur la dangerosité du recours à des autoentrepreneurs. En effet, les services de l'inspection du travail et de l'URSSAF tendent à le requalifier systématiquement en salariat déguisé avec de lourdes sanctions financières à la clé...

En conclusion, Yves PIERRE rappelle que le budget 2019-2020 prévoit de reverser 45 000 pour les actions de développement. Alors faites connaître vos actions, même si vous avez l'impression que ce que vous faites n'est pas « classique », contactez Laurent LOUVEL et, si vous avez un projet vers le haut-niveau, Philippe DUCROZET.

8. Plan d'action technique fédéral - Bernard BOUSIGUE (DTN)

L'actualité fédérale regorge d'informations positives :

- Aux jeux européens (qualitatifs pour les Jeux Olympiques) le double mixte FLORE-GASNIER décroche une médaille en demi-finale.
- Les Championnats d'Europe par équipes se concluent avec une médaille de bronze. C'est la 3^{ème} médaille d'affilée pour l'équipe de France. A égalité avec l'Allemagne qui a un niveau d'avance, il est vrai. Il faut noter que cette compétition a eu un excellent traitement médiatique et a donné une belle image de l'Equipe de France.
- Les équipes juniors se sont qualifiées pour disputer les championnats du Monde juniors.

A très court terme, l'attention de la DTN est mobilisée par les qualifications aux Jeux Olympiques. Les règles de sélection ont changé et il faut désormais passer par des tournois de qualification (et non plus par le classement ITTF) ce qui ouvre la porte et 9 places sont disponibles...

La FFTT a passé une convention d'objectifs avec le Ministère pour le CNDS. L'action phare s'appelle « le club 2024 » et cible particulièrement le développement de l'activité pongiste en milieu scolaire et le ping-santé.

Le principe est bien d'avancer dans l'accueil tous publics et nous travaillons sur la création d'outils et la recherche de ressources humaines

- Pour les outils, le programme du TT est bien soutenu par ANS car orienté sur la santé avec analyse de la biomécanique de notre activité, et les préparations physique et mentale.
- Nous avons besoin de cadres au sein des clubs formés par le BPJEPS et donc **la promotion de cette formation est fondamentale.**

Une discussion est en cours avec le Ministère sur les statuts des CTS. Pour l'instant, le TT conserve 37 cadres d'Etat.

9. Remise des mérites.

- Claude CHANTEREAU remercie M DEJEAN, Maire de CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR qui est resté toute l'AG et lui remet un trophée souvenir.
 - Franck LEGRAND mérite régional or.
 - FAFOURNOUX Solange (CHAMPAGNE TT) championne de France en simples, en doubles dames et en doubles mixte (avec son mari) en vétérans 5
 - GUILLOTEAU Françoise (ATT AULNAT) championne de France en simples et en doubles dames en vétérans 3
 - VERSANG Jacques (AMBILLY) champion de France en simples et en doubles messieurs en vétérans
- Récompenses aux jeunes. Patricia CHANTEREAU indique que certaines performances de cette saison sont à relever :
- Flavio MOURIER finaliste l'an passé et demi-finaliste cette année aux Eurominichamp's (le championnat d'Europe des benjamins-minimes). Il présente un réel profil d'espoir national.
 - L'Equipe féminine minimes l'emporte aux Championnat de France des Régions alors qu'elle n'était pas favorite, loin s'en faut. Il faut souligner, au-delà des performances individuelles des joueuses, la belle entente et le soutien permanent qui ont animé les joueuses entre elles..

Patricia CHANTEREAU rappelle que la ligue a signé 8 conventions avec des jeunes en pôle espoir. Dans ce cadre, ces jeunes reçoivent une aide de la ligue pour leur investissement et bénéficient d'un soutien par un préparateur mental recruté par la Ligue..

Challenge des clubs formateurs. Laurent LOUVEL rappelle que ce challenge est destiné à récompenser les clubs qui ont des résultats sur les épreuves de référence jeunes, et qui ont également des actions de licenciation poussins-benjamins.

1^{er} TT GERLAND Dotation de 1 500 euros

2^e ANNECY TT : Dotation de 1 000 euros

3^e EVIAN : Dotation de 500 euros

Claude JOHANNY, président du comité de Haute-Savoie où se trouvent les clubs classés 2^e et 3^e intervient pour féliciter les éducateurs d'Annecy et Evian qui réalisent un travail de détection et de fidélisation remarquable.

Labels accueil (AURA) et ping (FFTT). Laurent LOUVEL rappelle que ces labels nécessitent d'être renouvelés tous les 4 ans et invite les clubs concernés à se rapprocher de lui pour le label accueil régional ou bien à reprendre les fiches de positionnement fédérales pour le label Ping fédéral. Sont appelés pour la remise de leur label :

Labels accueil

- CHARVIEU CHAVAGNIEU (38)
- USTT SASSENAGE (38)
- TT MANTHES (07-26)
- TT COURPIEROIS (63)
- TT 3 ROCHERS MURAT (15)

Labels PING

- CP ST PRIEST (69)
- TT DES COMBRAILLES (63)
- TTC AMPLEPUIS (69)

Laurent LOUVEL conclut son intervention en indiquant que des demandes de label ping ont été effectuées en fin de saison dernière, mais non enregistrés à ce jour. Les clubs concernés seront avisés dès que possible.

10. Intervention de Kevin. VANLIOGLU Trésorier adjoint FFTT

10.1. La nouvelle gouvernance.

L'évolution des relations avec les partenaires institutionnels qui se désengagent, la nécessité de nous professionnaliser, ont amené la FFTT à mettre en place des groupes de travail pour étudier les façons de s'adapter à ces changements.

Ce travail a mis en lumière une situation peu reluisante : « QUI FAIT QUOI ??? » : quels sont les rôles respectifs de la FFTT, des ligues, des comités ? Comment éviter les doublons et manques ? Comment faire en sorte que les actions soient mutualisées et rendues ainsi plus efficaces ? Comment faire pour que les instances travaillent en concertation et en émulation et non pas en concurrence ?

Il a été décidé de rédiger 3 fiches, une pour les rôles et attributions de la FFTT, une pour les ligues et une pour les comités. Elles ont été adressées aux divers niveaux d'instances et des réunions ont été programmées pour étudier ces fiches dans le cadre de chaque ligue.

Au niveau AURA, cette réunion a eu lieu la veille au soir.

Comme indiqué par Claude CHANTEREAU dans son allocution, les résultats de toutes ces rencontres seront compilés et analysés pour intégrer le suivi du projet de nouvelle gouvernance.

10.2. un exemple concret de mutualisation : l'assurance fédérale et ses déclinaisons.

A l'heure actuelle, que ce soit au niveau des ligues, des comités et des clubs, il existe bien souvent 2 couvertures :

- le contrat fédéral sur l'affiliation et la licence qui fournit les garanties de base,
- des contrats locaux souscrits pour couvrir des risques divers (protection des dirigeants, protection du matériel) non pris en charge par l'assurance fédérale.

A l'été 2019, la FFTT a décidé de changer de prestataire et a ainsi réalisé une économie de 80 000 euros annuels. Elle s'est ensuite attaquée au problème des doublons sur les contrats et a traité avec le nouvel assureur la possibilité d'offrir des garanties spécifiques aux ligues clubs et comités. Comme le périmètre comprend 3 500 clubs, une centaine de comités et 13 ligues, les conditions financières sont bien plus avantageuses.

De plus les risques couverts sont ceux identifiés au niveau du tennis de table, ce qui doit simplifier nettement le travail des dirigeants, pour la plupart non spécialistes de la rédaction de contrats juridiques.

Enfin, les contrats ont été négociés à partir de juillet 2019. Ce qui fait qu'ils sont rétroactifs...

10.3. Le CNDS en 2020.

Bernard BOUZIGUE présente le processus général

- la FFTT doit produire un projet de développement validé par ANS (Agence Nationale du Sport, le nouvel interlocuteur qui remplace le Ministère).

- La FFTT instruira les dossiers, les validera et attribuera un montant qu'elle communiquera à l'ANS qui effectuera le versement.

Kevin VANLIOGU précise que la FFTT travaille actuellement à établir ses propres indicateurs qui seront différents de ceux de l'ancien CNDS et qui devront ainsi rendre la constitution de dossiers plus abordables par les clubs.

Il conclut son intervention en indiquant que la FFTT a besoin de mieux connaître ses licenciés et qu'il est donc nécessaire que les clubs enregistrent les adresses courriels de leurs adhérents.

11. Questions diverses

11.1. Double licence FFTT/handisport-Sport Adapté. Le Conseil de Ligue qui s'est réuni ce jour a voté la décision suivante : la Ligue prendra en charge les parts licences FFTT et Ligue pour les joueurs traditionnels ayant déjà une licence en fédération handisport et sport adapté. Le principe est d'éviter qu'un joueur handisport ou sport adapté paye deux fois pour pratiquer notre sport.

La demande sera à faire par le club en fournissant copie de la licence de la fédération concernée. La régularisation sera effectuée en fin de chaque trimestre.

11.2. Organisation des Mini-Interligues 2020. Le Conseil de Ligue qui s'est réuni ce jour a voté la décision suivante : la Ligue n'organisera pas les Mini-Interligues en 2020, suite à la décision par la FFTT de modifier les Championnats de France des Régions par l'intégration des catégories benjamins et benjamines à cette épreuve. S'agissant des catégories concernées par les Mini-Interligues, il est clairement apparu que notre organisation devenait un doublon et ne pouvait donc plus fonctionner sous cette forme.

11.3. Question du CP GIVORS sur l'obligation de participation à l'AG de ligue qui représente des frais et le fait qu'en cas d'absence, le club est sanctionné d'une pénalité financière. Quelle autre solution ?

Réponse : La modification des statuts de juin 2017 a décidé de ne plus sanctionner les clubs non régionaux. Il s'agit d'un premier pas dans cette direction. Nous avons interrogé la FFTT sur la possibilité de monter des réunions en visioconférence. Si le principe ne pose pas de problème, il n'en va pas de même avec le coût de l'opération (qui devra bien sûr être supportée par les cotisations des clubs) et, qui plus est, cette solution n'est pas acceptable dans le cas d'un vote de personne...

12. Questions et échanges libres

12.1. De Gerland TT : vous avez mentionné les risques encourus par le recours à des autoentrepreneurs ? pouvez-vous donner plus d'informations ?

Patrick BEAUSSART : un club d'Ile-de-France a subi récemment un redressement URSSAF de 70 000 €. Le lien de subordination a été déterminant. Sur le principe un autoentrepreneur doit amener le matériel nécessaire à son intervention. Le fait de mettre à sa disposition la salle avec les tables et tout le matériel aux horaires décidés par le club détermine un lien de subordination...

Pierre KARPEL précise les données juridiques : l'emploi d'un autoentrepreneur est un contrat de prestataire, qui doit être autonome. Si on met à sa disposition du matériel, ce principe n'est plus respecté. Pour les clubs de TT il est quasiment impossible d'être « dans les clous » et en plus : attention, il s'agit d'un délit pénal et c'est donc le président qui va se retrouver devant le tribunal...

12.2. De Philippe DUCROZET : Le club de Loire Nord TT reçoit Tours mardi 17 à la salle Hélène Boucher à Roanne. C'est la première rencontre de la saison et donc l'occasion d'assister à la présentation officielle de la nouvelle équipe. Venez nombreux.

12.3. De Eric APPELGREN : le mandat prend fin la saison prochaine, je ne me représente pas au comité du Rhône-Lyon TT, et Claude CHANTEREAU non plus à la présidence de la ligue. Je demande à tous, dont les présidents ici présents, de bien réfléchir aux prochaines élections de 2020. Et aux élus : Quel travail avez-vous réellement fourni pour la ligue ?

12.4. Appel à candidature bénévole : Thomas FEYDEL qui gérait le Critérium Fédéral R1 ouest est contraint de cesser cette activité en raison d'un changement professionnel. Un bénévole est-il disponible et intéressé pour reprendre cette responsabilité... ?

12.5. Remarque sur les comptes : Bruno MOULIN (CORBAS TT) note que le résultat nettement bénéficiaire « jure » avec le prévisionnel nettement déficitaire et va dans le sens d'encourager les partenaires à supprimer les subventions ?

Claude CHANTEREAU rappelle que les éléments expliquant ce décalage ont été fournis et qu'il résulte de la conjonction de situations certes favorables, mais bien exceptionnelles et que nous ne pouvons hélas prétendre à ce qu'elles se reproduisent chaque année. A partir de là, notre budget n'était pas artificiel et l'appel à subvention est bien justifié.

Après avoir remercié tous les participants, Claude CHANTEREAU invite l'A.G. à venir prendre le pot de clôture.

Séance levée à 17 H30



Jean-Christophe COMYN
Secrétaire général
Ligue Auvergne-Rhône-Alpes T.T.



Claude CHANTEREAU
Président
Ligue Auvergne-Rhône-Alpes T.T.

ANNEXE : modification des statuts de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes T.T.

Ancien article

Article 7

7.1 - La Ligue est administrée par un Conseil de Ligue qui exerce, dans les limites des pouvoirs délégués par le Conseil Fédéral de la Fédération, l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée générale ou à un autre organe de la Ligue. Toutefois, les délibérations relatives à l'acceptation des dons et des legs ne produisent effet qu'après leur approbation par l'autorité administrative.

Le conseil de ligue est composé de :

- 20 membres élus pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles.
- membres de droit : les présidents des comités directeurs de chacun des comités départementaux de la région.

Remplacé par

Article 7

7.1 - La Ligue est administrée par un Conseil de Ligue qui exerce, dans les limites des pouvoirs délégués par le Conseil Fédéral de la Fédération, l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée générale ou à un autre organe de la Ligue. Toutefois, les délibérations relatives à l'acceptation des dons et des legs ne produisent effet qu'après leur approbation par l'autorité administrative.

Le conseil de ligue est composé de :

- 16 membres élus pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles.
- Chaque comité départemental qui compose la ligue est représenté au sein du Conseil de ligue par un membre du Comité directeur départemental. Ce représentant a des droits identiques à ceux des membres élus par l'Assemblée générale de la ligue sauf celui de se présenter, au cours du mandat, à la présidence de la ligue

Cette modification s'applique à partir du 01 juillet 2020.

ANNEXE : Comptes de Résultat – synthèse 2018-2019

	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Ventes de marchandises						
Production vendue	33 445	34,39	77 844	39,08	-44 399	-57,04
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	63 804	65,61	121 335	60,92	-57 531	-47,42
Reprises et Transferts de charge	284	0,29	1 494	0,75	-1 210	-80,99
Cotisations						
Autres produits	640 351	658,47	627 500	315,04	12 851	2,05
Produits d'exploitation	737 884	758,76	828 173	415,79	-90 289	-10,90
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges ext	208 596	212,44	273 367	137,25	-68 771	-24,43
Impôts et taxes	6 320	6,50	4 169	2,09	2 151	51,59
Salaires et Traitements	127 272	130,87	158 920	79,79	-31 648	-19,91
Charges sociales	50 184	51,60	55 412	27,82	-5 229	-9,44
Amortissements et provisions	16 279	16,74	48 029	24,11	-31 750	-66,11
Autres charges	315 447	324,37	288 785	144,99	26 662	9,23
Charges d'exploitation	722 098	742,53	828 682	416,05	-106 584	-12,86
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 786	16,23	-509	-0,26	16 295	NS
Opérations faites en commun						
Produits financiers	312	0,32	320	0,16	-8	-2,58
Charges financières	613	0,63	603	0,30	10	1,67
Résultat financier	-301	-0,31	-283	-0,14	-18	6,47
RESULTAT COURANT	15 485	15,92	-792	-0,40	16 277	NS
Produits exceptionnels	24 390	25,08	5 680	2,85	18 710	329,41
Charges exceptionnelles	12 691	13,05	227	0,11	12 463	NS
Résultat exceptionnel	11 699	12,03	5 453	2,74	6 247	114,56
Impôts sur les bénéfices	152	0,16			152	
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	27 033	27,80	4 660	2,34	22 372	480,04
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat	77 831		75 933		1 898	2,50
Prestations en nature	186 700		126 897		59 803	47,13
Dons en nature						
Total des produits	264 531		202 830		61 701	30,42
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite	186 700		126 897		59 803	47,13

ANNEXE : Comptes de Résultat 2018-2019 détail

► Les différentes ressources

	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Ventes de marchandises						
Production vendue	33 445	34,39	77 844	39,08	-44 399	-57,04
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	63 804	65,61	121 335	60,92	-57 531	-47,42
Reprises et Transferts de charge	284	0,29	1 494	0,75	-1 210	-80,99
Cotisations						
Autres produits	640 351	658,47	627 500	315,04	12 851	2,05
Produits d'exploitation	737 884	758,76	828 173	415,79	-90 289	-10,90

► Les charges

	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges ext	206 596	212,44	273 367	137,25	-66 771	-24,43
Impôts et taxes	6 320	6,50	4 169	2,09	2 151	51,59
Salaires et Traitements	127 272	130,87	158 920	79,79	-31 648	-19,91
Charges sociales	50 184	51,60	55 412	27,82	-5 229	-9,44
Amortissements et provisions	16 279	16,74	48 029	24,11	-31 750	-66,11
Autres charges	315 447	324,37	288 785	144,99	26 662	9,23
Charges d'exploitation	722 098	742,53	828 682	416,05	-106 584	-12,86

ANNEXE : Comptes de Résultat 2018-2019 détail

► Bénévolat et mise à disposition gratuite

	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat	77 831		75 933		1 898	2,50
Prestations en nature	186 700		126 897		59 803	47,13
Dons en nature						
Total des produits	264 531		202 830		61 701	30,42
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite	186 700		126 897		59 803	47,13
Personnel bénévole	77 831		75 933		1 898	2,50
Total des charges	264 531		202 830		61 701	30,42

ANNEXE : bilan 2018-2019 – L'actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	164 500	10 510	153 990	166 260
Installations techniques, matériel et outillage	3 181	3 181		619
Autres immobilisations corporelles	26 515	16 127	10 388	18 737
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
A CTIF IMMOBILISE	194 196	29 818	164 378	185 615
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	61 426		61 426	35 619
Autres créances	2 050		2 050	2 000
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	130 509		130 509	98 027
Charges constatées d'avance				
A CTIF CIRCULANT	193 985		193 985	135 646
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	388 181	29 818	358 363	321 260

ANNEXE : bilan 2018-2019 – Le passif

	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	99 602	94 942
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	27 033	4 660
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	126 635	99 602
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	43 035	36 823
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	43 035	36 823
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	59 330	73 055
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	59 330	73 055
Emprunts et dettes financières diverses	32 680	32 580
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 276	21 784
Dettes fiscales et sociales	43 699	43 459
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 383	83
Produits constatés d'avance	12 325	13 875
DETTES	188 693	184 835
Ecarts de conversion - Passif		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	358 363	321 260

ANNEXE : budget 2019-2020 (page 1/2)

		PRODUITS			CHARGES		
		2018-19		2019-20	2018-19		2019-20
		Budget	Réel	Budget	Budget	Réel	Budget
ADMINISTRATION / JC. COMYN							
AD0	Commission Administrative		354		6 000	5 538	6 000
AD1	Salaires et charges	1 000			70 000	52 109	55 000
AD2	Frais de siège		567		17 000	12 519	15 500
AD3	Téléphone / Fax				3 500	3 558	3 500
AD4	Affranchissement				3 000	1 138	1 300
AD5	Fournitures de bureau				2 500	2 515	2 500
AD6	Informatique / photocopieur				9 500	9 143	10 000
AD7	Assurance		119		1 500	408	600
TOTAL ADMINISTRATION		1 000	1 040	0	113 000	86 928	94 400
IF							
IF0	Ré affiliations / Affiliation	30 000	31 605	32 000	22 000	22 080	22 000
IF1	Licences (part fédérale)	218 000	215 650	233 000	218 000	215 650	233 000
IF2	Mutations	32 000	37 203	36 000	19 000	19 747	18 000
IF3	Ping Pong Mag	4 000	3 726	3 700	4 000	3 726	3 700
IF4	Licences (part ligue)	215 000	212 177	210 000			
IF5	Participation Fonctionnement AURA	50 800	46 050	45 800			
TOTAL IF		549 800	546 411	560 500	263 000	261 203	276 700
DEVELOPPEMENT / L. LOUVEL							
DE0	Commission Développement				6 650	7 400	7 500
DE1	Salaires et charges		1 235		51 000	49 359	51 500
DE2	Féminisation				3 500	953	3 300
DE3	Journée événementielle (Ping tour-Téléthon)				1 500	3 219	3 000
DE5	Communication				2 000	913	2 500
DE6	Aides aux clubs	2 000	2 405	2 000	35 000	23 352	27 000
DE7	Autres Actions Promotionnelles						
DE8	Partenariats comités				2 500		2 500
DE9	Handisport				1 500	235	1 500
TOTAL DEVELOPPEMENT		2 000	3 640	2 000	103 650	85 431	98 800
FINANCES / J. CASTANO							
FI0	Gestion Financière		1 027	1 000	1 500	1 470	1 500
FI1	Salaires et charges	2 000	1 301	1 100	37 000	39 027	39 000
FI3	Produits et Charges financières	200	323	300	100	765	300
FI4	Commissaire aux comptes				4 500	4 040	4 500
FI5	Pertes Profits		15 225	5 000		12 370	
FI6	Provisions pensions retraite					6 212	5 000
FI2	Amortissements				11 000	10 067	7 500
TOTAL FINANCES		2 200	17 876	7 400	54 100	73 951	57 800
ORGANISATION COMPETITIONS / Y.PIERRE							
OR0	Gestion Organisations	31 000	12 350	12 350	32 000	16 288	17 000
OR1	Subventions	3 000	2 125	2 250			
OR2	Partenariats	1 500					
TOTAL ORGANISATION COMPETITIONS		35 500	14 475	14 600	32 000	16 288	17 000

ANNEXE : budget 2019-2020 (page 2/2)

		PRODUITS			CHARGES		
		2018-19		2019-20	2018-19		2019-20
		Budget	Réel	Budget	Budget	Réel	Budget
FORMATION / A. LEROY							
F00	Commission de Formation		1 796	1 700	3 000	4 032	4 000
F01	Formations Fédérales	400	1 940	2 000	3 000	4 118	4 000
F02	Formation Dirigeants		305		3 000	1 425	2 000
F03	Commission Arbitres + Formation Arbitres		229		6 000	6 745	11 000
F04	Formation du Personnel	2 000		500	2 000	2 600	1 000
F05	Autres Formations		200	200	1 000	1 824	1 500
F06	Tenues arbitres		945			3 504	
TOTAL FORMATION		2 400	5 415	4 400	18 000	24 248	23 500
JEUNES ET TECHNIQUE / P. CHANTEREAU							
JT0	Commission Jeunes et Technique				6 000	4 935	5 100
JT1	Salaires et charges				44 000	43 160	43 200
JT2	Stages jeunes	11 500	13 395	13 200	26 550	27 780	28 000
JT3	ETR				3 300	2 255	2 500
JT4	Pôle/ secteur Perfectionnement jeunes		811		18 000	15 563	16 000
JT5	Championnat France des Régions				5 000	5 156	5 500
JT6	Détection	2 200	2 040	2 000	7 500	7 340	7 000
JT7	Aides aux joueurs				3 000	6 376	6 000
JT8	Actions techniques				12 000	9 798	8 000
TOTAL JEUNES ET TECHNIQUE		13 700	16 246	15 200	125 350	122 363	121 300
POLITIQUE / C. CHANTEREAU							
P00	Commission Politique				7 000	7 516	7 500
P01	AG + congrès AURA		7 075		3 000	2 238	2 900
P02	AG + congrès FFTT				600	260	600
P03	CDL / Bureaux AURA				4 500	2 928	3 000
P04	IRD				800	252	600
P05	Subvention CNDS	11 000	11 000	15 000			4 000
P06	Subvention REGION	44 800	46 804	47 000			
P07	Subvention FFTT						
P08	Subvention DR		2 000	2 000			
TOTAL POLITIQUE		55 800	66 879	64 000	15 900	13 194	18 600
SPORTIVE / A. SAUGUES							
SP0	Commission Sportive				6 000	3 880	4 000
SP1	Championnat par équipes	46 000	48 702	48 000	10 000	10 410	10 000
SP2	CF	38 000	35 238	35 000	27 000	26 847	26 000
SP4	Autres organisations	4 700	3 549	3 700	8 100	6 561	6 700
SP5	Pénalités financières sportives		2 265				
SP6	Investissements GIRPE		2 000			5 400	
TOTAL SPORTIVE		88 700	91 754	86 700	51 100	53 098	46 700
TOTAL GENERAL		751 100	763 736	754 800	776 100	736 704	754 800
RESULTAT D'EXPLOITATION		-25 000	27 032	0			